NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

118 N° 6 1996

La date de l'épître de Jacques

Ph. ROLLAND

p. 839 - 851

https://www.nrt.be/fr/articles/la-date-de-l-epitre-de-jacques-385

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

La date de l'épître de Jacques

L'un des exégètes catholiques les plus qualifiés et les plus autorisés de notre temps, R.E. Brown, nous invite à rejeter comme péchant par «excès de simplicité» le schéma de la succession apostolique que nous a légué Clément de Rome: «De même que Jésus a nommé des apôtres (entendons les Douze avec adjonction de Paul), ainsi les apôtres ont à leur tour nommé des évêques ou des presbytres pour leur succéder[1].» Dans la mesure où la méthode historico-critique a montré, dit-on, que ni les épîtres pastorales de Paul, ni la première épître de Pierre, ni l'épître de Jacques n'ont été écrites du vivant des personnages auxquels elles sont attribuées[2], elles ne témoignent pas de la volonté explicite des apôtres de transmettre leur charge pastorale à des «presbytres», mais seulement des dispositions prudentielles qui ont été prises sous leur nom après leur mort, vers les années 80, pour maintenir la tradition face à des «pourvoyeurs d'idées nouvelles»[3] qui menaçaient l'unité de l'Église.

Dans la perspective pré-critique qui était celle du Concile de Trente, le fait que ces épîtres soient reconnues canoniques et inspirées suffisait pour assurer leur valeur dogmatique. Mais, dans la perspective historico-critique qui est devenue celle de notre siècle, les théologiens interrogent les exégètes pour savoir à quelle époque les témoignages scripturaires ont vu le jour. Ils craignent qu'il n'y ait un divorce entre les thèses dogmatiques anciennes et les acquis de la science historique. D'ailleurs, l'Église catholique ne favoriserait-elle pas la marche vers l'unité des chrétiens en étant moins rigide dans sa conception de la succession apostolique, si celle-ci est dépourvue de bases historiques?

En fait, si l'épître de Jacques provenait effectivement de Jacques, frère du Seigneur, chef de l'Église de Jérusalem, lapidé en

---

1. R.E. BROWN, *L'Église héritée des apôtres*, Paris, Cerf, 1987, p. 21-22. Clément écrivait en 95, trente ans seulement après la mort de Pierre.

2. *Ibid.*, p. 73: «Environ 90 % des savants estiment que Paul n'est pas l'auteur des Pastorales»; p. 121: «(*1 P*) a été écrite à Rome par un disciple de Pierre vers les années 80 ou 90»; p. 38: «Jacques s'adresse à une communauté chrétienne du dernier tiers du siècle.» Brown s'appuie sur un très large consensus (cf. R.E. BROWN, *101 questions sur la Bible*, Paris, Cerf, 1993, p. 77).

3. R.E. BROWN, *L'Église...* (cité *supra* n. 1), p. 58.

62 selon le témoignage de Flavius Josèphe, elle montrerait clairement qu'il existait dans toutes les Églises de la diaspora (*Jc 1*, 1) des «presbytres» agissant «au nom du Seigneur» (*Jc 5*, 14), et ceci avant 62, donc avant la mort des apôtres. Cependant, il existe contre cette attribution un certain nombre d'objections bien connues[4], qui, prises individuellement, ne seraient pas décisives, mais qui, cumulées, ont conduit bien des critiques modérés à adopter l'hypothèse de la pseudonymie. Selon l'opinion majoritaire actuelle, l'écrit serait à situer entre 70 et 130[5]. Même si certains auteurs croient pouvoir préciser que *Jc* fut écrite vers l'an 100, «à la fin du premier siècle ou au commencement du second»[6], le plus savant des commentaires parus dans ces dernières années préfère afficher une docte ignorance: «Où et quand l'épître fut écrite, nous ne le savons pas. À la fin d'une discussion qui s'est étendue sur un siècle, il nous faut le constater prosaïquement: l'épître de Jacques est un texte de genre sapientiel, qui ne peut être exactement ni daté, ni localisé, ni attribué à un auteur connu[7].»

Notre intention n'est pas de reprendre une fois de plus l'examen des arguments que reproduisent tous les commentaires, mais d'apporter au débat des précisions moins connues, qui proviennent de l'examen des relations qu'entretient notre épître avec des écrits pauliniens qu'on peut facilement situer dans la vie de l'Apôtre: *Rm* et *1 Co*. S'il est possible de prouver ainsi que *Jc* a été écrite après *1 Co* et avant *Rm*, le débat sera clos.

I.- Les rapports entre Jc et Rm

Il est bien connu que *Jc* et *Rm* ont entre elles des rapports privilégiés[8]. Un certain nombre d'expressions communes aux deux lettres ne se lisent jamais ailleurs dans le Nouveau Testament:

---

4. Voir p.ex. J. CANTINAT, «L'épître de Jacques», dans *Introduction à la Bible*, éd. nouvelle, tome III, vol. 3, Paris, Desclée, 1976, p. 251-254.

5. Une statistique des opinions est présentée par P.H. DAVIDS, *The Epistle of James*, Grand Rapids, The Paternoster Press, 1982, p. 4.

6. F. VOUGA, *L'épître de saint Jacques*, Genève, Labor et Fides, 1984, p. 18.

7. H. FRANKEMÖLLE, *Der Brief des Jakobus*, Gütersloh-Würzburg, 1994, p. 45: «Wo und wann der Brief geschrieben wurde, wissen wir ebenfalls nicht. Am Ende einer jahrhunderterlangen Auseinandersetzung bleibt nüchtern zu konstatieren: Der Jakobusbrief ist ein weisheitlich geprägter Text, der nicht genau zu datieren, zu lokalisieren und einem bekannten Autor zuzuweisen ist.»

8. Cf. J. CHAINE, *L'épître de saint Jacques*, Paris, Gabalda, 1927, p. LXXII.

- «produire la persévérance» (*katergazesthai hupomonèn*): *Jc 1*, 3; *Rm 5*, 3;
- «auditeur/observateur» (*akroatès/poiètès*): *Jc 1*, 22.23.25; *Rm 2*, 13;
- «faire le fier» (*katakauchasthai*): *Jc 2*, 13; *3*, 14; *Rm 11*, 18;
- «guerroyer dans les membres» (*strateuesthai/antistrateuesthai*): *Jc 4*, 1; *Rm 7*, 23;
- «inimitié contre Dieu» (*echthra eis theon*): *Jc 4*, 4; *Rm 8*, 7;
- «qui es-tu, toi qui juges?» (*su tís eis ho krinôn*): *Jc 4*, 12; *Rm 14*, 4.

D'autres expressions communes à *Jc* et à *Rm* sont attestées également une autre fois dans *Ga*, mais d'une manière moins ressemblante:

Jc 2, 11: «transgresseur de la loi» (*parabatès nomou*);
Rm 2, 25: «transgresseur de la loi» (*parabatès nomou*);
Ga 2, 18: «transgresseur» (*parabatès*).

Jc 2, 21: «Abraham notre père» (*ho patèr hèmôn*);
Rm 4, 1 : «Abraham notre ancêtre» (*ton propatora hèmôn*);
Ga 3, 6 : «Abraham».

Jc 2, 23: citation littérale et explicite de *Gn 15*, 6;
Rm 4, 3: citation littérale et explicite de *Gn 15*, 6;
Ga 3, 6: simple allusion à *Gn 15*, 6.

Étant donné que ces ressemblances privilégiées ne concernent pas un seul passage (par exemple la polémique sur la foi et les œuvres), mais sont dispersées tout au long des deux textes, il est illogique de faire appel, pour les expliquer, à des traditions orales communes: le calcul des probabilités s'y oppose. Elles conduisent à reconnaître l'interdépendance des deux textes, soit que Paul ait connu l'épître de Jacques, soit que Jacques ait réagi au contenu de l'épître aux Romains.

La reconnaissance de l'interdépendance des deux épîtres est encore plus nécessaire quand on compare entre eux deux passages bien précis:

1) De *Jc 1*, 19 à *2*, 13, Jacques s'explique sur la «loi de liberté» (*1*, 25 et *2*, 12). Celle-ci doit être observée et pas seulement écoutée (*1*, 19-27), et elle s'applique particulièrement au respect des pauvres (*2*, 1-13).

2) En *Rm 2*, 9-29, Paul interpelle le Juif (*2*, 9), pour lui dire que la loi ne doit pas seulement être écoutée, mais aussi observée (*2*, 9-16); or, en fait, le Juif déshonore Dieu en transgressant la loi (*2*,

17-24); donc, sa circoncision physique lui est comptée comme une incirconcision spirituelle (*2*, 25-29).

Or, ces deux passages contiennent de nombreuses expressions rares qui leur sont communes:

- «observateurs/auditeurs»: *Jc 1*, 22.25; *Rm 2*, 13;
- «acception de personnes»: *Jc 2*, 1.9; *Rm 2*, 11;
- «déshonorer»: *Jc 2*, 6; *Rm 2*, 23;
- «blasphémer le Nom»: *Jc 2*, 7; *Rm 2*, 24;
- «accomplir la loi»: *Jc 2*, 8; *Rm 2*, 27;
- «ne pas commettre l'adultère»: *Jc 2*, 11; *Rm 2*, 22;
- «transgresseur de la loi»: *Jc 2*, 11; *Rm 2*, 27;
- «être jugé par la loi»: *Jc 2*, 12; *Rm 2*, 12.

Établissons la rareté de ces expressions. Comme nous l'avons vu, l'antithèse «observateurs/auditeurs» ne se lit jamais ailleurs dans le NT. Le substantif «acception de personnes» (*prosôpolèmpsia*), qui ne se lit jamais, ni dans la LXX, ni dans la littérature grecque antérieure au NT, qui est donc un néologisme, ne se rencontre ailleurs dans le NT que dans des textes de Paul plus tardifs que *Rm* (*Ep 6*, 9; *Col 3*, 25). Le verbe «déshonorer» (*atimazein*) ne se lit dans aucune autre épître, mais seulement quatre fois dans les évangiles et les Actes. L'expression «blasphémer le Nom» (*blasphèmein to onoma*) ne se lit ailleurs que dans *Ap 13*, 6 et *16*, 9. L'expression «accomplir la loi» (*nomon telein*) ne se rencontre qu'en *Jc* et *Rm*. Le commandement «tu ne commettras pas l'adultère» n'est cité dans aucune autre épître. La qualification de «transgresseur de la loi» n'est attestée en aucun autre endroit du NT. L'expression «être jugé par la loi» (*dia nomou krinesthai*) ne se rencontre jamais ailleurs.

Il est illusoire de faire appel ici à une tradition orale. L'association de ces différentes expressions n'a aucune raison d'être en dehors des contextes où elles sont employées, d'une part en *Jc*, d'autre part en *Rm*. D'ailleurs, en *Jc*, ce sont les hommes qui ne doivent pas faire acception de personnes, en *Rm* c'est Dieu qui n'en fait pas. En *Jc*, ce sont les pauvres qu'on déshonore, en *Rm* c'est Dieu. En *Jc*, ce sont les riches qui blasphèment le Nom du Christ, en *Rm* ce sont les païens qui blasphèment le Nom de Dieu. Il est absolument impossible de restituer une source commune, l'interdépendance de *Jc* et de *Rm*, dans un sens ou dans l'autre, est donc certaine.

Or, le texte de Jacques ne s'explique absolument pas comme une réaction au raisonnement de Paul en *Rm 2*, 9-29: Jacques ne s'intéresse nullement à la comparaison entre le Juif et le païen, à

la circoncision du cœur, à la connaissance naturelle de la loi de Dieu par la conscience. Il ignore totalement cette problématique. En revanche, Paul donne tous les signes d'une bonne connaissance de la problématique de Jacques: comme Jacques, il s'attache à montrer qu'il faut observer la loi et pas seulement l'écouter, qu'il suffit d'avoir commis un écart sur un seul point (commettre l'adultère ou voler) pour être condamné comme transgresseur, et que la loi est pleinement accomplie quand on aime le prochain (cf. *Rm 13*, 8-10). D'ailleurs, il n'est pas du tout naturel à Paul de dire que «les observateurs de la loi seront justifiés» (*Rm 2*, 13). Sa propre doctrine est que l'homme est justifié par la foi. S'il admet ici que, théoriquement, l'homme pourrait être justifié par l'observation intégrale de la loi (cf. *Ga 5*, 3; *Rm 10*, 5), c'est pour faire droit au point de vue de ses adversaires judaïsants. Mais il sait bien que, concrètement, il n'existe pas un seul juste selon la loi, «pas un seul qui fasse le bien» (*Rm 3*, 12).

D'autre part, le texte de *Jc* s'appuie directement sur l'enseignement de Jésus. C'est de Jésus, selon le témoignage du document Q (*Mt 7*, 24 = *Lc 6*, 47), que Jacques a appris que la Parole ne devait pas seulement être écoutée, mais aussi observée (cf. *Jc 1*, 22). C'est de lui (*Mt 5*, 3 = *Lc 6*, 20) qu'il a appris que les pauvres sont héritiers du Royaume (cf. *Jc 2*, 5). Jacques s'appuie aussi directement sur l'Ancien Testament. C'est en *Si 5*, 11 qu'il a lu le précepte: «Que chacun soit prompt à écouter, lent à parler» (*Jc 1*, 19). C'est en *Lv 19*, 15, lu dans le texte grec, qu'il a puisé l'idée étrange que celui qui méprise le pauvre est comparable à un «juge aux pensées perverses» (*Jc 2*, 4): «Vous ne commettrez pas d'injustice en jugeant. Tu n'accepteras pas le visage du pauvre ni n'admireras le visage du puissant: c'est selon la justice que tu jugeras ton prochain.» Ces deux textes de *Jc* et du *Lv* sont les seuls de la littérature ancienne qui parlent à la fois de jugement, d'acception de personnes, du pauvre et du prochain; de plus, l'emploi du verbe «opprimer» (*katadunasteuousin*) à propos des riches (*Jc 2*, 7) s'explique par *Lv 19*, 15, car il est dérivé du substantif *dunastès* («le puissant»), qui désigne le riche en *Lv 19*, 15 (LXX). Aussitôt après avoir utilisé *Lv 19*, 15, Jacques cite *Lv 19*, 18: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (*Jc 2*, 8). Il est donc hors de doute que c'est dans l'enseignement de Jésus et dans l'Ancien Testament, et non dans *Rm*, que Jacques a trouvé son inspiration.

Ajoutons une considération plus technique. L'Ancien Testament hébraïque connaît une expression idiomatique: «relever le visage» (*nâsâ' pânîm*). L'image est celle d'un suppliant prosterné,

que son bienfaiteur autorise à se relever. Cette expression peut être rendue en grec par «admirer le visage» (*thaumazein prosôpon*: *Jude* 16), par «regarder vers le visage» (*blepein eis prosôpon*: *Mt 22*, 16 = *Mc 12*, 14), ou par «accepter le visage» (*lambanein prosôpon*: *Lc 20*, 21). Le substantif «partialité» («acception de personnes», *prosôpolèmpsia*), qui n'est nulle part attesté avant le NT, ni dans la LXX, ni dans la littérature grecque profane, est un néologisme, forgé à partir de la traduction «accepter le visage». Jacques trouvait cette traduction en *Lv 19*, 15. Par contre, il est illogique de dire que ce substantif est «une création des épîtres pauliniennes»[9]. En effet, c'est en *Rm 2*, 11 que Paul emploie pour la première fois ce terme (utilisé aussi en *Ep 6*, 9 et *Col 3*, 25). Mais Paul l'applique à Dieu: «Il n'y a pas d'acception de personnes en Dieu.» Le texte de l'Écriture qui justifie cette affirmation est *Dt 10*, 17[10], où l'expression hébraïque «relever le visage» est traduite dans la LXX par «admirer le visage» (*thaumazein prosôpon*). Si Paul était le créateur du mot «partialité», il l'aurait rendu par «admiration du visage» (*prosôpothaumasia*), et non par «acception du visage» (*prosôpolèmpsia*). C'est donc Jacques qui est l'auteur de ce néologisme, à partir de *Lv 19*, 15, et non Paul, qui s'est contenté de reproduire le mot forgé par Jacques. Jacques a aussi inventé le verbe «accepter les personnes» (*prosôpolèmptein*: *Jc 2*, 9), et Pierre, en dépendance de Jacques et de Paul, a inventé l'adjectif «partial» (*prosôpolèmptès*: *Ac 10*, 34) et l'adverbe «impartialement» (*aprosôpolèmptôs*: *1 P 1*, 17), qui sont eux aussi des néologismes.

Que le lecteur peu familier de la langue grecque veuille bien nous excuser de ces explications philologiques, mais elles sont nécessaires pour montrer que ce passage de l'épître de Jacques est un texte spontané, inspiré de l'enseignement de Jésus et de l'Ancien Testament lu en grec, tandis que *Rm* reprend les expressions de *Jc*, d'une manière étrangère à sa propre tournure de pensée, pour retourner paradoxalement l'argumentation du chef de la tendance judéo-chrétienne contre les judéo-chrétiens qui se réclamaient de lui (*Ga 2*, 12): «Jacques l'a bien dit: Ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui seront justifiés, mais les observateurs de la loi (*Jc 1*, 25). Donc, ce sont ceux des païens qui observent la loi

9. F. VOUGA, *L'épître de saint Jacques* (cité *supra* n. 6), p. 70.

10. Paul utilise en *Rm 2*, 29 le thème de la «circoncision du cœur» (*Dt 10*, 16), et dans le même contexte, en *Rm 2*, 11, celui de la «partialité» (*Dt 10*, 17).

écrite dans leur cœur qui jugeront les circoncis transgresseurs de la loi.»

Il est vrai que bien des auteurs se refusent à admettre que Paul puisse avoir connu l'épître de Jacques, car dans ce cas il aurait contredit Jacques dans la controverse sur la foi et les œuvres[11]. À bien y regarder, ce raisonnement n'est qu'apparemment convaincant. Il faut d'abord observer que Paul avait dit auparavant: «Quand j'aurais la foi la plus totale, celle qui transporte les montagnes, s'il me manque l'amour, je ne suis rien» (*1 Co 13*, 2). Jacques ne le contredisait pas quand il écrivait: «À quoi bon, mes frères, dire qu'on a de la foi, si l'on n'a pas d'œuvres?» (*Jc 2*, 14). Dans *Rm*, Paul ne pouvait pas renier ce qu'il avait dit dans *1 Co*. Mais Jacques employait le mot «justice» dans son sens traditionnel: la sainteté, la pleine amitié avec Dieu (*Jc 2*, 23). Au contraire, chez Paul, la «justification» est synonyme de la simple «réconciliation» (*Rm 5*, 9-10). La «justification-réconciliation» n'est qu'un préalable à la «sanctification» qui conduit à la «vie éternelle» (*Rm 6*, 22). D'autre part, Jacques ne faisait pas la distinction entre «les œuvres de la loi» (*Rm 3*, 20; *3*, 28), qui n'ont pas la foi pour principe, et «la foi œuvrant par l'amour» (*Ga 5*, 6). Paul, sans contredire Jacques, a donc dû souligner que le pécheur pardonné est déjà réconcilié, juste devant Dieu, avant même d'avoir pu accomplir les œuvres de l'amour (*Rm 4*, 6-8), et que l'obéissance d'Abraham n'était pas l'accomplissement d'une loi, mais le fruit de sa foi (*Rm 4*, 18-22). Mais il est bien clair que, pour Paul comme pour Jacques, on doit qualifier de «foi morte» l'attitude du croyant qui prétendrait «faire le mal pour qu'en sorte le bien» (*Rm 3*, 8), ou bien «demeurer dans le péché afin que la grâce surabonde» (*Rm 6*, 1).

En revanche, si l'on devait admettre que l'épître de Jacques a été écrite après l'épître aux Romains pour la corriger, il faudrait bien reconnaître l'incompatibilité entre ces deux formules, retirées de leur contexte: «Nous estimons que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi» (*Rm 3*,28) et: «Vous voyez que l'homme est justifié en vertu des œuvres et non en vertu de la foi seulement» (*Jc 2*, 24). C'est l'un des mérites de l'approche historico-critique des textes de nous permettre de les situer chronologiquement les uns par rapport aux autres et de comprendre ainsi à quelles questions ils répondent, sans présumer de fausses contradictions.

---

11. J. CHAINE, *L'épître de saint Jacques* (cité *supra* n. 8), p. LXXII-LXXIV.

II.- Les rapports entre Jc et 1 Co

Pour répondre à notre question initiale: «À quelle date existait-il des presbytres dans les Églises de la diaspora?», nous pourrions nous contenter d'une indication vague: en tout cas avant la rédaction de *Rm*. Mais l'examen des rapports entre *Jc* et *1 Co* peut nous permettre d'être beaucoup plus précis.

Il paraît impossible que Paul ait déjà lu l'épître de Jacques quand il a rédigé *1 Co*. Sans quoi, on ne comprendrait pas qu'il ne fasse aucune allusion à la question de la justification par la foi, qu'il traite avec tant de passion dans *Ga* et *Ro*. Donc, s'il existe des rapports privilégiés entre *1 Co* et *Jc*, et si ces rapports ne s'expliquent pas par une tradition orale commune, il en résulte que Jacques a écrit son épître après avoir lu *1 Co*.

Nous avons déjà attiré l'attention sur une coïncidence étrange. Mettons en regard *1 Co 13*, 2 et *Jc 2*, 14:

– *1 Co 13*, 2: «Si j'ai toute la foi... mais si je n'ai pas l'amour, je ne suis rien.»

– *Jc 2*, 14: «À quoi est-ce utile, mes frères, si quelqu'un dit qu'il a la foi, mais s'il n'a pas d'œuvres?»

Une traduction littérale montre qu'il y a non seulement identité de pensée, mais également identité des mots et de la construction de l'antithèse. La seule vraie différence est l'alternance entre le mot «amour» et le mot «œuvres», mais il est clair que, pour Jacques, les œuvres sont celles de l'amour (*Jc 2*, 15-16). D'autre part, l'interrogation «À quoi est-ce utile?», répétée en *Jc 2*, 14 et 2, 16 (*ti to ophelos*), ne se lit ailleurs dans le NT qu'en *1 Co 15*, 32. Enfin, le mot «miroir» (*esoptron*), que Paul utilise dans le même hymne à l'amour (*1 Co 13*, 12), n'est attesté dans le NT qu'en *Jc 1*, 23.

En *1 Co 1*, 27-28, Paul insiste sur la pauvreté humaine de ceux que Dieu a choisis: «Ce qui est folie dans le monde, Dieu l'a choisi pour confondre les sages; ce qui est faible dans le monde, Dieu l'a choisi pour confondre ce qui est fort; ce qui dans le monde est vil et méprisé, ce qui n'est pas, Dieu l'a choisi pour réduire à rien ce qui est.» Avec la même construction, *Jc 2*, 5 écrit: «(N'est-il pas vrai que) Dieu a choisi les pauvres aux yeux du monde comme riches dans la foi?» Et il poursuit: «...riches dans la foi et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment.» Or, la formule «ceux qui l'aiment» (le complément étant Dieu) ne se lit ailleurs dans le NT que dans un texte de *1 Co*, tout proche du précédent: «ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment» (*1 Co 2*, 9). De plus, dans le même contexte de *Jc* et de *1 Co*, Jésus

est appelé «le Seigneur de gloire», titre qui ne se lit jamais ailleurs (*1 Co 2*, 8; *Jc 2*, 1).

L'avertissement «Ne vous abusez pas» (*mè planasthe*) se lit dans les textes pauliniens suivants: *1 Co 6*, 9; *15*, 33; *Ga 6*, 7. Ce paulinisme ne se rencontre ailleurs qu'en *Jc 1*, 16.

En *1 Co 8*, 11, Paul reproche à celui qui mange des viandes immolées aux idoles de «faire périr» (*apolluein*) le faible, ce «frère» pour qui le Christ est mort. En *Jc 4*, 11-12, les mots «frère» et «faire périr» sont également associés. Il faut d'ailleurs remarquer qu'en *Rm 14*, 13-15, Paul unit l'appel à ne pas juger (*Jc 4*, 11) et le précepte de ne pas faire périr le frère pour qui le Christ est mort (*1 Co 8*, 11). Il était donc vraisemblablement conscient de la relation entre ces deux textes.

Si l'image de la «couronne» est fréquente dans le NT, notamment chez Paul, *1 Co 9*, 25 et *Jc 1*, 12 sont les seuls textes où elle soit associée au verbe «recevoir» (*lambanein stephanon*). Paul reste proche de la vie courante.

Toujours dans le contexte de la question des viandes immolées aux idoles, Paul emploie pour la première fois le mot «liberté» (*eleutheria*): «Pourquoi ma liberté serait-elle jugée par la conscience d'autrui?» (*1 Co 10*, 29). L'emploi de ce mot chez Jacques étonne, mais il est naturel de penser qu'il a ainsi approuvé l'enseignement de Paul, car il lui a associé, comme en *1 Co 10*, 29, le verbe «être jugé» (*krinesthai*): «Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté» (*Jc 2*, 12).

En dehors de *Jude* 19, *1 Co* et *Jc* sont les seuls écrits où soit employé l'adjectif «psychique» (*psuchikos*). En *1 Co 2*, 14, il caractérise l'homme qui manque de sagesse spirituelle, l'homme «charnel» qui entretient «jalousie et querelles» (*1 Co 3*, 3). En *Jc 3*, 14-16, Jacques qualifie de «psychique» la fausse sagesse de ceux qui n'ont pas chassé de leur cœur «jalousie et rivalité». De plus, en *1 Co 15*, 44, le corps «psychique» désigne notre corps naturel, le corps «terrestre» (*epigeios*) qui se distingue des corps «célestes» (*1 Co 15*, 40). En *Jc 3*, 15, la fausse sagesse est appelée à la fois «psychique» et «terrestre». Mais, tandis qu'en *1 Co 15*, 40 le mot «terrestre» est employé en son sens naturel, sans connotation morale, chez Jacques il est presque synonyme de «démoniaque», ce qui est un usage péjoratif et figuré du mot, second par rapport à l'usage de Paul.

Ces observations de vocabulaire, qui ont été volontairement réduites aux mots ou groupes de mots très rares, peuvent paraître assez techniques et arides. Mais elles nous ouvrent à une compréhension fort savoureuse des rapports entre *1 Co* et *Jc*.

Elles montrent que Jacques partage les préoccupations de Paul vis-à-vis des désordres de la communauté de Corinthe. Paul lutte contre la tentation d'une sagesse purement humaine qui engendre des divisions (*1 Co 1-4*), et Jacques ouvre sa lettre sur la sagesse en tant que don de Dieu (*Jc 1*, 5). Paul se désole que dans l'assemblée de Corinthe on fasse affront à ceux qui n'ont rien (*1 Co 11*, 22), et Jacques va proclamer la dignité des pauvres (*Jc 1*, 9; 2, 5). Paul craint que les Corinthiens ne se découragent parce que les épreuves auxquelles ils sont affrontés dépassent la mesure de leurs forces (*1 Co 10*, 13), et Jacques dévoile comment l'épreuve conduit à la perfection (*Jc 1*, 2-4.12). Paul doit limiter strictement l'usage du don des langues (*1 Co 14*), et Jacques invite à tenir sa langue en bride (*Jc 1*, 26). Paul s'en prend aux rapaces qui intentent à leurs frères des procès (*1 Co 6*, 1-11), et Jacques interpelle vivement les riches qui traînent les justes devant les tribunaux (*Jc 2*, 6). Paul montre la supériorité de l'amour sur tout autre charisme (*1 Co 13*), et Jacques resserre toute la vie chrétienne autour de la loi royale de l'amour du prochain (*Jc 2*, 8). Paul décrit l'amour à partir d'attitudes humbles et quotidiennes (*1 Co 13*, 4-7), et Jacques l'identifie aux simples œuvres de miséricorde (*Jc 2*, 14-17). Paul ne reconnaît comme didascales que certains hommes, «établis par Dieu dans l Église» (*1 Co 12*, 28), et Jacques dissuade d'aspirer à cette fonction ceux qui n'ont pas les qualités requises (*Jc 3*, 1). Paul rappelle que «Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix» (*1 Co 14*, 33), et Jacques dénonce la fausse sagesse qui engendre toutes sortes de désordres et d'affaires fâcheuses (*Jc 3*, 16). Paul invite les forts à ne pas scandaliser les faibles (*1 Co 8*, 9), et Jacques va plus loin en demandant de ne pas critiquer celui qui observe la loi selon sa conscience (*Jc 4*, 11). Paul s'affronte à ceux qui ne croient pas à la résurrection et n'ont qu'une espérance humaine (*1 Co 15*, 32), et Jacques s'en prend au matérialisme pratique de ceux qui veulent accumuler des richesses (*Jc 4*, 13-17). Paul attend impatiemment la venue du Seigneur pour que les morts ressuscitent, pour que lui-même soit transformé et revête l'incorruptibilité (*1 Co 15*, 51-52), et Jacques invite à la patience jusqu'à la venue du Seigneur (*Jc 5*, 7).

Loin de se poser en adversaire de Paul, Jacques écrit sa lettre comme un allié, qui puise dans la sagesse biblique et dans l'enseignement évangélique les armes qui lui permettront de «ramener les égarés sur le chemin de la vérité» (*Jc 5*, 19-20). Loin de nier le principe de la liberté chrétienne, Jacques met au centre de son enseignement la liberté de l'amour. C'est bien artificiellement, sur

la base de fausses options chronologiques, qu'on a opposé Jacques à Paul.

III.- Jc, Ga et 2 Co

Selon l'opinion la plus répandue, l'arrestation de Paul eut lieu vers la Pentecôte de l'an 58[12]. Il en découle que *1 Co* fut écrite au printemps de 56, entre la Pâque (*1 Co 5*, 7-8)[13] et la Pentecôte (*1 Co 16*, 8). La deuxième épître aux Corinthiens, au moins *2 Co 1-9*, fut écrite environ un an plus tard (*2 Co 8*, 10 et *9*, 2, comparés à *1 Co 16*, 1-4). *Rm* fut rédigée au cours de l'hiver qui suivit (57-58), une fois rassemblée la collecte (*Rm 15*, 25-28), avant l'arrestation de Paul à la Pentecôte de l'an 58. *Jc* se situe entre le printemps 56 et l'hiver 57-58. Est-il possible de resserrer encore les limites extrêmes?

S'il est vrai que *Rm* est en partie une réponse à l'épître de Jacques, il faut observer que cette réponse est déjà esquissée dans *Ga*, où Jacques tient une si grande place (*Ga 1*, 19; 2, 9.12). La controverse sur la foi et les œuvres est déjà présente en *Ga 2*, 16-21, et l'argumentation s'appuie déjà sur l'exemple d'Abraham (*Ga 3*, 6-11).

La question étant de peu d'importance du point de vue de la datation de *Jc*, car un an de différence compte peu, nous ne chercherons pas à démontrer de manière détaillée que *Ga* fut écrite seulement après que Paul ait lu la lettre de Jacques. Nous nous contenterons d'attirer l'attention sur le rapport étroit qui existe entre *Jc 3*, 13-18 et *Ga 5*,19-23.

Alors que Jacques oppose la sagesse terrestre, qui s'accompagne de jalousie et de rivalité, et la sagesse d'en haut, qui se caractérise par la douceur et la paix, Paul oppose de la même façon, quoique dans un autre langage, les œuvres de la chair, parmi lesquelles il

12. Nous n'entrons pas ici dans la discussion sur la date de l'arrestation de Paul, que certains placent en 55, d'autres en 57, et la plupart en 58. L'important pour notre propos est de situer *Jc* par rapport aux écrits incontestés de Paul. Dans un livre récent, nous avons apporté un argument qui permet d'écarter l'année 57 (*Présentation du Nouveau Testament selon l'ordre chronologique et la structure littéraire des écrits apostoliques*, Paris, Éd. de Paris, 1995, p. 136).

13. Bien des savants ont imaginé que *1 Co* était composite, formée de plusieurs billets de dates différentes rassemblés artificiellement par un compilateur. Mais même un critique aussi radical que J. BECKER (*Paul, l'apôtre des nations*, Paris, Cerf, 1995, p. 221-232) ne voit «pas de raisons contraignantes pour la morceler» (p. 232). Les indications chronologiques de *1 Co 5* et *16* peuvent donc être rapprochées et retenues.

faut compter la jalousie et les rivalités, et le fruit de l'Esprit, qui comporte en particulier la paix et la douceur. Les mots communs aux deux textes sont «les œuvres» (*ta erga*: *Jc 3*, 13; *Ga 5*, 19), «jalousie et rivalité» (*zèlos kai eritheia*: *Jc 3*, 14.16; *Ga 5*, 20), «fruit» (*karpos*: *Jc 3*, 17; *Ga 5*, 22), «paix» (*eirènè*: *Jc 3*, 18; *Ga 5*, 22), «douceur» (*praütès*: *Jc 3*, 13; *Ga 5*, 23). L'interdépendance des deux textes est donc solidement fondée.

Mais, d'autre part, s'il existe une forte relation entre *Jc 3*, 16 et *Ga 5*, 20 (*zèlos, eritheia*), la ressemblance entre *Jc 3*, 16 et *2 Co 12*, 20 est encore plus étroite: «jalousie, rivalité, désordre» (*akatastasia*). Il est très difficile de penser que Jacques aurait complété *Ga 5*, 20 à l'aide de *2 Co 12*, 20. Il est beaucoup plus probable que Paul avait en mémoire *Jc 3*, 16 lorsqu'il a rédigé ses deux listes de dérèglements:

– *Jc 3*, 16: «Où sont jalousie et rivalité, là aussi le désordre et toutes sortes d'affaires fâcheuses.»

– *Ga 5*, 19-21: «Les œuvres de la chair sont libertinage, impureté, débauche, jalousie, emportement, rivalités, dissensions, factions, envie, beuveries, ripailles et autres choses semblables.»

– *2 Co 12*, 20: «Je crains qu'il n'y ait chez vous de la discorde, de la jalousie, de l'emportement, des rivalités, des médisances (cf. *Jc 4*, 11), des commérages, de l'insolence, des désordres.»

Un fait saute d'ailleurs aux yeux quand on lit *2 Co*. C'est que Paul se défend d'avoir été «à la fois oui et non» à l'égard des Corinthiens (*2 Co 1*, 17-18). La ressemblance avec *Jc 5*, 12 est frappante. Elle s'explique bien si les judéo-chrétiens auxquels Paul s'affrontait à Corinthe (*2 Co 11*, 22) s'appuyaient sur l'épître de Jacques pour accuser l'apôtre de double langage. Ceci pourrait justifier l'étrange insistance de Paul, à partir de *Ga*, pour attester sans cesse qu'il ne ment pas (*Ga 1*, 20; *2 Co 11*, 31; *Rm 9*, 1; *1 Tm 2*, 7).

L'attitude de Paul, lorsque ses communautés ont reçu l'encyclique de Jacques, semble avoir été la suivante. Dans un premier temps (*Ga*, *2 Co*), il s'est ému de cette intervention extérieure qui portait atteinte à son autorité apostolique et alimentait les critiques des judéo-chrétiens à son égard (*Ga 4*, 17; *2 Co 10*, 14-16). Mais, dans un deuxième temps (*Rm*), il s'est rendu compte que l'Église de Jérusalem était mal disposée envers lui (*Rm 15*, 30-31; *Ac 21*, 21), et qu'il lui fallait montrer posément que, sans renier le principe de la justification par la foi (*Rm 1-4*), il ne mettait nullement en cause la nécessité d'une sanctification exigeante (*Rm 5-8*), et qu'il restait très attaché à ses racines juives (*Rm 9-11*).

Conclusion

Nous pensons avoir démontré, par des arguments nouveaux, que l'épître de Jacques a été rédigée avant l'épître aux Romains.

En la situant de manière précise par rapport à *1 Co* et à *Ga*, nous offrons aux exégètes une lumière nouvelle pour l'interprétation de *Jc*, qui doit être comprise comme une réponse à *1 Co*, et pour l'interprétation de *Ga* et de *Rm*, qui répondent en deux temps à l'épître de Jacques.

Mais l'objectif premier de notre étude était de montrer qu'au moment où Paul achevait en Asie sa grande œuvre de fondation de l'Église en terre païenne, les communautés pauliniennes comprenaient fort bien quels étaient les personnages que Jacques appelle «les presbytres de l'Église» (*Jc 5*, 14). Certes, à Corinthe, il est question, comme à Antioche (*Ac 13*, 1), de «prophètes» et de «didascales» (*1 Co 12*, 28). Jacques s'adresse d'ailleurs lui-même aux «didascales» (*Jc 3*, 1). Mais la fluidité des titres n'empêche pas l'identité des fonctions. On ne peut donc accuser Luc d'anachronisme quand il dit qu'à cette époque Paul a convoqué à Milet les presbytres d'Éphèse (*Ac 20*, 17). L'ecclésiologie des *Actes*, comme d'ailleurs celle des épîtres pastorales et de la première épître de Pierre, correspond à la réalité vécue aux alentours de l'an 56. Ce sont bien les apôtres qui, dans l'Esprit Saint, ont établi des presbytres comme gardiens du troupeau (*Ac 20*, 28).

F - 77100 Meaux Philippe ROLLAND
16, Impasse Maciet

Sommaire. — Une comparaison précise de la problématique de Jacques et de celle des grandes épîtres de Paul, appuyée sur un examen attentif du vocabulaire, conduit à situer *Jc* après *1 Co* et avant *Ga* et *Rm*. Si ces arguments sont jugés démonstratifs, il en résultera que *Jc* fut écrite en 56, et qu'à cette époque les communautés pauliniennes comprenaient fort bien qui étaient les «presbytres de l'Église» dont parle *Jc 5*, 14.

Summary. — An accurate comparison between the problematics of this Epistle and that of the great Epistles of Paul, teamed with a careful scrutiny of their repective vocabulary, leads the A. to the conviction that *Jc* must be dated later than *1 Co* and earlier than *Ga* and *Rm*. The A. concludes that *Jc* has been written in 56 and that, by that time, the paulinian communities knew who were the «presbyters of the Church» mentioned in *Jc 5*, 14.